



## VII. AVIFAUNE

# VII. 1. Résultats globaux des prospections

Au cours des différentes prospections, 107 espèces d'oiseaux ont été identifiées sur l'AEI, réparties comme suit selon les phases : 69 espèces en période de nidification, 87 en migration postnuptiale, 44 en hivernage et 54 en migration prénuptiale (cf. tableau ci-dessous).

#### Parmi ces espèces :

- 85 sont protégées au niveau national et 16 sont inscrites à l'Annexe I de la « Directive Oiseaux » ;
- 51 présentent un statut préoccupant en tant qu'espèces nicheuses en ex-région Poitou-Charentes (Liste Rouge Régionale) : 26 espèces sont « quasi-menacées », 14 sont « vulnérables », 7 sont « en danger », 3 sont « en danger critique d'extinction » et 1 espèce est « recherchée » pendant cette phase.
- 29 espèces sont « déterminantes ZNIEFF » par leur présence ou au-delà d'un certain effectif : 21 espèces strictement en période de nidification, 2 strictement en hivernage ou migration et 6 toute l'année.

Le tableau ci-dessous dresse la liste de ces espèces, en précisant leur statut réglementaire et local, ainsi que la période au cours de laquelle ces espèces ont été contactées. Un détail plus fin pour chaque période biologique sera présenté dans les parties suivantes.

Tableau 31 : Synthèse des espèces d'oiseaux contactées sur l'aire d'étude immédiate au cours de l'ensemble des prospections

				Liste Rouge France métropolitaine						Périodes d'o	bservatio	ns
Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Nicheur	Hivernant	De passage	LRR - nicheur	Espèce déterminante ZNIEFF - Vienne (86)	Nidification	Migration post- nuptiale	Hivernage	Migration pré- nuptiale
	Bondrée apivore	Pernis apivorus	DO / PN	LC	-	LC	VU	N	х	х		
	Busard cendré	Circus pygargus	DO / PN	NT	-	NA	NT	N	х	х		
	Busard des roseaux	Circus aeruginosus	DO / PN	NT	NA	NA	VU	N, H et D > 10 ind.	х	х	х	
	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	DO / PN	LC	NA	NA	NT	N, H et D	х	х	х	х
Accipitriformes	Buse variable	Buteo buteo	PN	LC	NA	NA	LC	-	х	х	х	х
	Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	DO / PN	LC	-	NA	EN	N	х			
	Epervier d'Europe	Accipiter nisus	PN	LC	NA	NA	LC	-	х	х	х	
	Milan noir	Milvus migrans	DO / PN	LC	-	NA	LC	-	х	х		х
	Milan royal	Milvus milvus	DO / PN	VU	VU	NA	-	-		х		
A a 4 wife	Canard colvert	Anas platyrhynchos	-	LC	LC	NA	LC	H > 300 ind.	х			х
Ansériformes	Tadorne de belon	Tadorna tadorna	PN	LC	LC	-	LC	N et H > 60 ind.	х			
Apodiformes	Martinet noir	Apus apus	PN	NT	-	DD	NT	-	х			
Bucérotiformes	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	PN	LC	NA	-	LC	-	х	х		
	Goéland argenté	Larus argentatus	PN	NT	NA	-	VU	-	х		х	
	Goéland brun	Larus fuscus	PN	LC	LC	NA	LC	-		х		
	Goéland leucophée	Larus michahellis	PN	LC	NA	NA	VU	-		х	х	
Charadriiformes	Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	PN	NT	LC	NA	VU	N et H > 300 ind.	x	х		х
	Oedicnème criard	Burhinus oedicnemus	DO / PN	LC	NA	NA	NT	R et N	х	х		х
	Pluvier doré	Pluvialis apricaria	DO	-	LC	-	-	H > 35 ind.				х
	Vanneau huppé	Vanellus vanellus	-	NT	LC	NA	VU	N et H > 260 ind.			х	х
Ciconiiformes	Cigogne blanche	Ciconia ciconia	DO / PN	LC	NA	NA	NT	N				х



				Liste Rou	ge France m	étropolitaine				Périodes d'o	bservatio	ns
Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Nicheur	Hivernant	De passage	LRR - nicheur	Espèce déterminante ZNIEFF - Vienne (86)	Nidification	Migration post- nuptiale	Hivernage	Migration pré- nuptiale
	Pigeon biset	Columba livia	-	DD	-	-	-	-	х		х	
Calumbifana a	Pigeon ramier	Columba palumbus	-	LC	LC	NA	LC	-	x	х	x	х
Columbiformes	Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	-	VU	-	NA	VU	-	х	х		
	Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	-	LC	-	NA	LC	-	×	х	x	х
Cuculiformes	Coucou gris	Cuculus canorus	PN	LC	-	DD	LC	-	×			
	Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	PN	NT	NA	NA	NT	-	×	х	x	х
F-1:f	Faucon émerillon	Falco columbarius	DO / PN	-	DD	NA	-	-		х	x	х
Falconiformes	Faucon hobereau	Falco subuteo	PN	LC	-	NA	NT	N	×	х		
	Faucon pèlerin	Falco peregrinus	DO / PN	LC	NA	NA	CR	N		х		
	Caille des blés	Coturnix coturnix	-	LC	-	NA	VU	-	×			х
Callifornia	Faisan de Colchide	Phasianus colchicus	-	LC	-	-	DD	-	×	х		х
Galliformes	Perdrix grise	Perdix perdix	-	LC			DD	-	x	х		
	Perdrix rouge	Alectoris rufa	-	LC	-	-	DD	-	×	х	x	х
	Accenteur mouchet	Prunella modularis	PN	LC	NA	-	LC	-	×	х	x	х
	Alouette des champs	Alauda arvensis	-	NT	LC	NA	VU	-	x	х	х	х
	Alouette lulu	Lullula arborea	DO / PN	LC	NA	-	NT	N		х		
	Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea	PN	LC	NA		LC	-		х		
	Bergeronnette grise	Motacilla alba	PN	LC	NA	-	LC	-	х	х	х	х
	Bergeronnette printanière	Motacilla flava	PN	LC	-	DD	LC	-	x	х		х
	Bouscarle de Cetti	Cettia cetti	PN	NT			LC	-		х		
	Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	PN	VU	NA	-	EN	N		х		
	Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	PN	EN	-	NA	EN	N		х		
	Bruant jaune	Emberiza citrinella	PN	VU	NA	NA	NT	-		х		
	Bruant proyer	Emberiza calandra	PN	LC	-	-	VU	-	×	х	x	х
Passériformes	Bruant zizi	Emberiza cirlus	PN	LC	-	NA	LC	-	x	х	х	х
	Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	PN	VU	NA	NA	NT	-	×	х	x	х
	Cisticole des joncs	Cisticola juncidis	PN	VU	-	-	NT	-		х	х	
	Choucas des tours	Corvus monedula	PN	LC	NA	-	NT	-	x	х		X
	Corbeau freux	Corvus frugilegus	-	LC	LC		LC	-	х	х	х	х
	Corneille noire	Corvus corone	-	LC	NA	-	LC	-	x	х	x	х
	Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	-	LC	LC	NA	LC	-	х	х	х	х
	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	PN	LC	NA	NA	LC	-	х	х		х
	Fauvette grisette	Sylvia communis	PN	LC	-	DD	NT	-	х	х		
	Geai des chênes	Garrulus glandarius	-	LC	NA	-	LC	-	x	х	х	х
	Gobemouche gris	Muscicapa striata	PN	NT	-	DD	NT	N		х		
	Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca	PN	VU	-	DD	RE	-		х		



			reglementaire Nicheur Hivernant De passage			Périodes d'observations						
Ordre	Nom commun	Nom scientifique		Nicheur	Hivernant	De passage	LRR - nicheur	Espèce déterminante ZNIEFF - Vienne (86)	Nidification	Migration post- nuptiale	Hivernage	Migration pré- nuptiale
	Gorgebleue à miroir	Luscinia svecica	DO / PN	LC	-	NA	LC	N		х		
	Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	PN	LC	-	-	LC	-	х		x	х
	Grive draine	Turdus viscivorus	-	LC	NA	NA	NT	-	х	х	х	X
	Grive litorne	Turdus pilaris	-	LC	-	-	-	-			х	
	Grive mauvis	Turdus iliacus	-	LC	NA	-	-	-			x	
	Grive musicienne	Turdus philomelos	-	LC	NA	NA	LC	-	х	x	x	X
	Grosbec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes	PN	LC	NA	-	NT	-	х			
	Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	PN	NT	-	DD	NT	-	х	х		
	Hirondelle de rivage	Riparia riparia	PN	LC	-	DD	NT	N		х		
	Hirondelle rustique	Hirundo rustica	PN	NT	-	DD	NT	-	х	х		
	Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	PN	LC	-	NA	LC	-	х	х		
	Linotte mélodieuse	Linaria cannabina	PN	VU	NA	NA	NT	-	х	х	х	Х
	Loriot d'Europe	Oriolus oriolus	PN	LC	-	NA	LC	-	х			
	Merle à plastron	Turdus torquatus	PN	LC		DD	-	-		х		
	Merle noir	Turdus merula	-	LC	NA	NA	LC	-	х	х	х	Х
	Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	PN	LC	-	NA	LC	-	х	х		Х
	Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	PN	LC	-	NA	LC	-	х	х	х	Х
	Mésange charbonnière	Parus major	PN	LC	NA	NA	LC	-	х	х	х	Х
	Moineau domestique	Passer domesticus	PN	LC	-	NA	NT	-	х	х	х	Х
	Pie bavarde	Pica pica	-	LC	-	-	LC	-	х	х	х	Х
	Pie-grièche à tête rousse	Lanius senator	PN	VU	-	NA	EN	-		х		
	Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	DO / PN	NT	NA	NA	NT	N	х	х		
	Pinson des arbres	Fringilla coelebs	PN	LC	NA	NA	LC	-	х	х	х	Х
	Pipit des arbres	Anthus trivialis	PN	LC	-	DD	LC	-		х		
	Pipit farlouse	Anthus pratensis	PN	VU	DD	NA	EN	N		х	х	Х
	Pipit rousseline	Anthus campestris	DO / PN	LC	-	NA	EN	N		х		
	Pipit spioncelle	Anthus spinoletta	PN	LC	NA	NA	-	-		х		
	Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	PN	NT	-	DD	CR	N		х		
	Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	PN	LC	NA	NA	LC	-	х	х	х	Х
	Roitelet à triple bandeau	Regulus ignicapilla	PN	LC	NA	NA	LC	-		х		
	Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	PN	LC	-	NA	LC	-	х	х		
	Rougegorge familier	Erithacus rubecula	PN	LC	NA	NA	LC	-	х	х	х	Х
	Rougequeue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus	PN	LC		NA	LC	-		х		
	Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	PN	LC	NA	NA	LC	-	х			х
	Rousserolle effarvatte	Acrocephalus scirpaceus	PN	LC	-	NA	VU	N		х		
	Serin cini	Serinus serinus	PN	VU	-	NA	NT	-		х		



				Liste Rou	ge France m	étropolitaine			Périodes d'observations			
Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Nicheur	Hivernant	De passage	LRR - nicheur	Espèce déterminante ZNIEFF - Vienne (86)	Nidification	Migration post- nuptiale	Hivernage	Migration pré- nuptiale
	Tarier des prés	Saxicola rubetra	PN	VU	-	DD	CR	N		х		
	Tarier pâtre	Saxicola rubicola	PN	NT	NA	NA	NT	-		х	х	х
	Traquet motteux	Oenanthe oenanthe	PN	NT	-	DD	EN	N		х		х
	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	PN	LC	NA	-	LC	-		х	х	х
	Verdier d'Europe	Chloris chloris	PN	VU	NA	NA	NT	-		х	х	х
	Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo	PN	LC	LC	NA	VU	-				х
Pélécaniformes	Héron cendré	Ardea cinerea	PN	LC	NA	NA	LC	N		х	x	х
	Héron garde-bœufs	Bubulcus ibis	PN	LC	NA	-	LC	N		х		
Di-if	Pic épeiche	Dendrocopos major	PN	LC	NA	-	LC	-		х	х	
Piciformes	Pic vert	Picus viridis	PN	LC	-	-	LC	-		х		
Podicipediformes	Grèbe huppé	Podiceps cristatus	PN	LC	NA	-	VU	-				х
	Chevêche d'Athéna	Athene noctua	PN	LC	-	-	NT	-		х		х
Strigiformes	Effraie des clochers	Tyto alba	PN	LC	-	-	VU	-				х
	Hibou moyen-duc	Asio otus	PN	LC	NA	NA	LC	-				х

#### Légende :

Statut réglementaire: PN: Liste des espèces protégées au niveau national; DO: Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive « Oiseaux », relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I).

Catégories de la Liste rouge des espèces menacées: NA: Non applicable; NE: Non évaluée; DD: Données insuffisantes; LC: Préoccupation mineure; NT: Quasi-menacée; VU: Vulnérable; EN: En danger; CR: En danger critique d'extinction; RE: Eteinte. Espèces déterminantes ZNIEFF Poitou-Charentes: H: Déterminant uniquement sur les sites de rassemblements postnuptiaux; D: Dortoirs utilisés chaque année; N: Déterminant nicheur.



# VII. 2. Période d'hivernage

## VII. 2. a. Synthèse bibliographique

Les recherches bibliographiques effectuées à l'échelle de l'AEE mentionnent **15 espèces patrimoniales en hivernage, dont 14 inscrites à l'Annexe I de la « Directive Oiseaux »**. Ces données sont issues à la fois des données communales du site internet du GODS (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres), ainsi que des bordereaux FSD des zonages présents dans l'AEE (ZNIEFF, Natura 2000, ZICO, APPB).

Certaines de ces espèces sont sédentaires et passent donc toute l'année sur leur territoire, comme le Pic mar et le Pic noir.

D'autres espèces passent l'hiver en France, et en fonction des années et du couvert végétal, les grandes parcelles agricoles peuvent être fréquentées par des grands rassemblements d'oiseaux de plaines tels que le Pluvier doré, ou le Vanneau huppé. Les Cigognes blanches peuvent quant à elles survoler l'AEI (transits entre deux zones humides par exemple). La Grande Aigrette est susceptible de venir se nourrir sur les milieux ouverts du site.

Six espèces de rapaces peuvent fréquenter l'AEI en hivernage : le Busard Saint-Martin, l'Elanion blanc, le Milan royal, le Faucon émerillon, le Faucon pèlerin et le Hibou des marais. Durant cette période, ces derniers cherchent des sites d'alimentation qu'ils fréquentent en journée. Ils chassent alors dans les zones ouvertes (cultures, prairies et friches) et utilisent aussi les haies et boisements pour se poser.

Tableau 32 : Espèces patrimoniales mentionnées en période d'hivernage dans l'aire d'étude (données bibliographiques)

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste rouge France - hivernant	Espèces déterminan tes ZNIEFF - Poitou- Charentes	Fréquentation de l'AEI
	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	DO / PN	NA	D	Alimentation/Transit
Accipitriformes	Elanion blanc	Elanus caeruleus	DO / PN	-		Alimentation/Transit
	Milan royal	Milvus milvus	DO / PN	VU		Alimentation/Transit
	Pluvier doré	Pluviaris apricaria	DO	LC	H > 35 ind.	Alimentation/Transit
Charadriiformes	Vanneau huppé	Vanellus vanellus	-	LC	H > 260 ind.	Alimentation/Transit
Ciconiiformes	Cigogne blanche	Ciconia ciconia	DO / PN	NA		Alimentation/Transit
Ciconillornies	Cigogne noire	Ciconia nigra	DO / PN	NA		Survol
Falconiformes	Faucon émerillon	Falco columbarius	DO / PN	DD		Alimentation/Transit
raiconnormes	Faucon pèlerin	Falco peregrinus	DO / PN	NA		Alimentation/Transit
Passériformes	Alouette lulu	Lullula arborea	DO / PN	NA		Alimentation/Transit
D 414 if	Aigrette garzette	Egretta garzetta	DO / PN	-		Survol
Pélécaniformes	Grande Aigrette	Ardea alba	DO / PN	LC	H > 5 ind.	Alimentation/Transit
Digifo was a -	Pic mar	Dendrocopos medius	DO / PN	-		Alimentation/Transit
Piciformes	Pic noir	Dryocopus martius	DO / PN	-		Alimentation/Transit
Strigiformes	Hibou des marais	Asio flammeus	DO / PN	NA	H>2ind.	Alimentation/Transit

#### Légende:

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I).

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (hivernant) : -Données absentes ; NA : Non applicable ; LC : Préoccupation mineure

Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : H>x = Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ;

R = Rassemblements postnuptiaux ; D = Dortoirs utilisés chaque année.

## VII. 2. b. Espèces hivernantes observées

Il est important de rappeler que les inventaires hivernaux concernant l'avifaune ne permettent pas de donner un nombre exhaustif d'individus de chaque espèce, mais de **détecter les grands rassemblements et autres espèces qui pourraient soulever un enjeu de conservation important**. Le nombre total de contacts indiqué dans le tableau suivant informe donc de l'ensemble des individus observés au cours des sorties menées en période hivernale. Il se peut que certains individus soient observés à plusieurs reprises lors des différentes sorties.

Lors des prospections hivernales, **9 164 individus de 44 espèces** ont été contactés dans l'aire d'étude immédiate. Au total, 28 espèces sont protégées au niveau national, 3 espèces sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » et 3 espèces sont considérées comme déterminantes « ZNIEFF » lorsqu'elles atteignent des conditions particulières. Ainsi, suite aux prospections, **4 espèces sont patrimoniales en hiver** dans l'aire d'étude immédiate.

Tableau 33 : Espèces contactées en hiver, statuts et effectifs

	Nom commun	Statut	ZNIEFF - Poitou-	Liste rouge	effec	'observa tifs maxi retenus		Abondance
Ordre	Nom commun	réglementaire	Poitou- Charentes	France -	2019	2020		cumulée (contacts)
			Charentes	Hivernant	19-déc	14- janv	06- févr	(contacts)
	Busard des roseaux	DO / PN	N et D > 10 ind.	NA		1		1
Accipitriformes	Busard Saint-Martin	DO / PN	D	NA	1	1	3	5
	Buse variable	PN	-	NA	4	2	3	9
	Epervier d'Europe	PN	-	NA		1		1
	Goéland argenté	PN	-	NA	12			12
Charadriiformes	Goéland leucophée	PN	-	NA	300	10		310
Charaumonnes	Vanneau huppé	-	N et H > 260 ind.	NA	370	10		380
	Pigeon biset domestique	-	-	DD	3			3
Columbiformes	Pigeon ramier	-	-	LC	116	5023	331	5470
	Tourterelle turque	-	N	NA	1			1
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	-	-	4	4	5	13
raiconiiormes	Faucon émerillon	DO / PN	-	DD	2			2
Galliformes	Perdrix rouge	-	-	LC	7		1	8
	Accenteur mouchet	PN	-	NA	1			1
Passériformes	Alouette des champs	-	-	LC	43	45	45	133
	Bergeronnette grise	PN	-	NA	3			3
	Bruant proyer	PN	-	-			2	2



Ordre		Statut	ZNIEFF - Poitou-	Liste rouge	effec	'observa tifs maxi retenus	mum	Abondance
Ordre	Nom commun	réglementaire	Poitou- Charentes	France -	2019	20	20	cumulée (contacts)
			Charentes	Hivernant	19-déc	14- janv	06- févr	(contacts)
	Bruant zizi	PN	-	-	1	1	6	8
	Chardonneret élégant	PN	-	NA	58	3		61
	Cisticole des joncs	PN	-	-	1			1
	Corbeau freux	-	-	LC			22	22
	Corneille noire	-	-	NA	9	14	11	34
	Etourneau sansonnet	-	-	-	1395	293	57	1745
	Geai des chênes	-	-	NA	2	2	1	5
	Grimpereau des jardins	PN	-	-	1			1
	Grive draine	-	-	NA			1	1
	Grive litorne	-	-	LC			10	10
	Grive mauvis	-	-	LC		1		1
	Grive musicienne	-	-	NA		3	3	6
	Linotte mélodieuse	PN	-	NA	45	21	6	72
	Merle noir	-	-	NA	4	3	5	12
	Mésange bleue	PN	-	-	9		1	10
	Mésange charbonnière	PN	-	NA	17	11		28
	Moineau domestique	PN	-	-	39		7	46
	Pie bavarde	-	-	-	5	1	3	9
	Pinson des arbres	PN	-	NA	156	194	300	650
	Pipit farlouse	PN	-	DD	26	4	3	33
	Pouillot véloce	PN	-	-	7		4	8
	Rougegorge familier	PN	-	NA	2	5	12	19
	Tarier pâtre	PN	-	NA	3	1	4	8
	Troglodyte mignon	PN	-	NA	2	2	1	5
	Verdier d'Europe	PN	-	NA	2	2		4
Pélécaniformes	Héron cendré	PN	-	NA	1	2	4	7
Piciformes	Pic épeiche	PN	-	-		1		1
<b>Total</b>					2652	5661	851	9164

Datas diabasmustians at

#### Légende :

Espèces patrimoniales.

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I).

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées : - : Donnée absente ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi menacée.

		Statut	ZNIEFF -	Liste rouge	effect	'observa tifs maxi retenus		Abondance
Ordre	Nom commun	réglementaire	Poitou- Charentes	France -	2019	20	20	cumulée (contacts)
			Charentes	Hivernant	19-déc	14- janv	06- févr	(contacts)

Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : H > x = Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant); H = Déterminant sur les sites de halte migratoire ou d'hivernage utilisés chaque année; D = Dortoirs réutilisés chaque année, N = Nicheur.

Le 19 décembre 2019 a été une journée avec un vent fort de sud-est, qui a cantonné les oiseaux au sol. Cette faible activité avifaunistique n'a pas empêché l'observation d'importants groupes d'Etourneaux sansonnets, d'Alouettes des champs ou encore de Fringilles (Pinsons, Chardonnerets, Linottes...) qui se nourrissent sur les cultures de l'AEI. Par ailleurs, de nombreux Pigeons ramiers en dortoirs dans les quelques boisements et en alimentation dans les cultures ont pu être observés. Sur l'ensemble de la journée, 3 espèces patrimoniales à cette saison sont contactées sur le site : le Busard Saint-Martin (une femelle chassait sur les cultures au sud de l'AEI) ; le Faucon émerillon (deux oiseaux étaient en alimentation sur les cultures également - une femelle et un mâle à deux endroits distincts) ; le Vanneau huppé (un groupe d'environ 370 oiseaux a été vu en vol sur la partie Est de l'AEI avant de disparaitre).

<u>Le 14 janvier 2020</u> était une journée froide et nuageuse. Un dortoir de Pigeons ramiers regroupant plus de 5 000 individus est découvert à l'Est de l'AEI. Les restes de cultures de maïs attirent des groupes d'Alouette des champs, d'Etourneaux sansonnets et de Pinsons des arbres hivernants. Un Busard Saint-Martin (femelle) et un Busard des roseaux (femelle) chassent au ras des parcelles cultivées.

Le 6 février 2020 était une journée douce et ensoleillée. De nombreux groupes de Pinson des arbres hivernants sont observés sur l'ensemble du site. Le survol de l'AEI par 2 groupes de Pigeons ramiers (environ 200 et 100 ind.) en migration annonce une nouvelle saison d'inventaire. Une femelle de Busard Saint-Martin a chassé toute la journée sur place.



Figure 25 : Vol de Pigeons ramiers et Etourneaux sansonnets (Janvier 2020 ; © SEGUIN-TRIOMPHE Marlène)



## VII. 2. c. Espèces patrimoniales hivernantes

Parmi les **44 espèces observées sur le site, 4 sont patrimoniales en hiver**. Trois sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » : le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin et le Faucon émerillon. Le Busard des roseaux et le Busard Saint-Martin sont déterminants ZNIEFF sous condition qu'ils soient observés en dortoirs, réutilisés chaque année. Le Vanneau huppé, quant à lui, est déterminant ZNIEFF s'il est observé en stationnement d'un minimum de 260 individus.

## Busard des roseaux - Circus aeruginosus

Le Busard des roseaux est une espèce protégée et inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Plutôt sédentaire en Poitou-Charentes, le Busard des roseaux passe ses journées d'hiver à survoler les cultures et prairies humides à la recherche de micro-mammifères ou de petits oiseaux, et se regroupe en petits dortoirs en fin de journée. C'est le plus gros des Busards européens : son gabarit avoisine celui d'une Buse variable.

Une femelle Busard des roseaux a été observée en chasse le 14 janvier 2020 au-dessus des cultures des « Limousines ».

## Busard Saint-Martin - Circus cyaneus

Le Busard Saint-Martin est une espèce protégée et inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Ce rapace est présent toute l'année dans la région Poitou-Charentes. Les effectifs hivernaux sont plus élevés que ceux des nicheurs, car les oiseaux nordiques viennent hiverner en France dès l'automne. Plutôt solitaire en journée, il forme des dortoirs de quelques individus (rarement plus de 10) pendant tout l'hiver. Il fréquente les milieux ouverts et semi-ouverts où il chasse des micro-mammifères ou de petits oiseaux. L'espèce, inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », est d'autant plus patrimoniale en Poitou-Charentes, lorsque son site de dortoir régulier est découvert (considérée alors comme « déterminante ZNIEFF »).

→ Plusieurs individus (femelles) de Busard Saint-Martin ont été contactés à chaque journée d'inventaire. On constate que l'espèce chasse sur l'ensemble de l'AEI.

#### Faucon émerillon - Falco columbarius

Le Faucon émerillon est protégé au niveau national et inscrit à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Ce petit faucon est observé en France uniquement en migration et en période d'hivernage. Celui-ci effectue une nidification terrestre, dans de petites cavités dans la toundra et la taïga principalement. Les conditions climatiques extrêmes sur son site de nidification le poussent à rejoindre l'Europe centrale et méridionale dès l'automne pour pouvoir s'alimenter plus facilement. On le retrouve dans les milieux ouverts où il chasse à l'affut et en vol (petits oiseaux principalement, micromammifères et insectes).

Deux individus ont été observés le 19 décembre 2019 au sol dans les cultures de l'AEI. Un premier mâle se trouvait à la « Croisée de la Forge », puis une femelle a été observée déplumant sa proie sur « le Pouzat ».

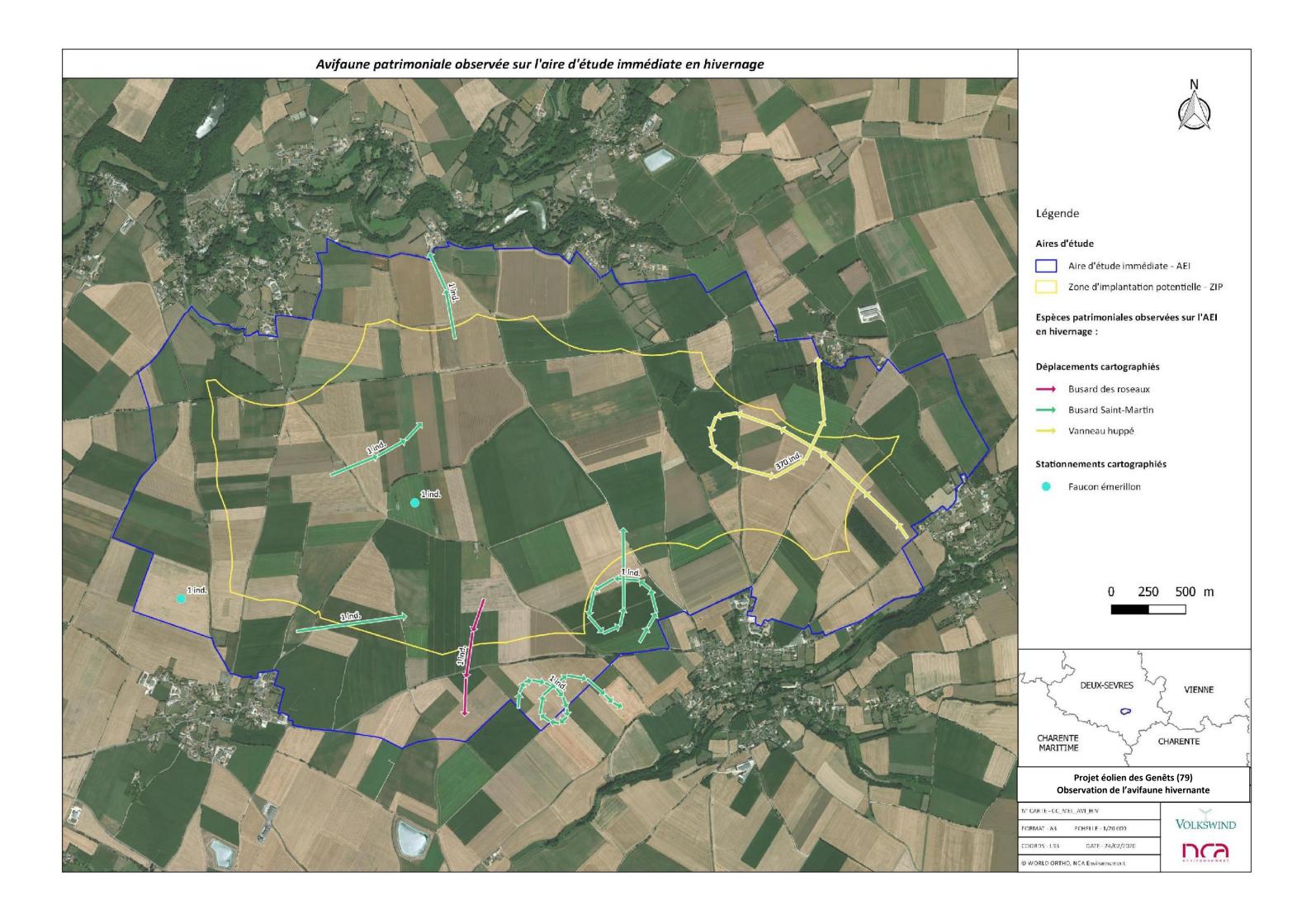
# Vanneau huppé - Vanellus vanellus

Le Vanneau huppé n'est pas une espèce protégée en France ; cependant, il est « déterminant ZNIEFF » en Poitou-Charentes

Les populations nicheuses en Poitou-Charentes sont sédentaires, cependant elles sont rejointes dès la mi-août par les premiers migrateurs, pour former en hiver des groupes allant de quelques dizaines d'individus à plusieurs milliers. Plus généralement, de grands déplacements vers l'ouest à travers l'Europe, de juin à l'automne, sont observés.

Le Vanneau huppé fréquente les champs, les prairies, les prés-salés mais on le retrouve aussi sur les terres arables et les marais côtiers. Se nourrissant de lombrics et petit insectes présents dans le sol, les parcelles à végétation rase ou absente sont très prisées par l'espèce. De ce fait, le Vanneau huppé est tributaire du gel. Les populations varient donc considérablement selon les températures et l'état des sols. Les hivers doux de l'Ouest lui sont généralement favorables.

→ Un groupe de 370 individus a été observé en vol à l'Est de l'AEI le 19 décembre 2019.





## VII. 2. d. Synthèse de l'enjeu « espèce » en période hivernale

En appliquant la méthodologie détaillée dans la partie III. 3. a. i - Etablissement de la patrimonialité, un enjeu « espèce » a été attribué à chaque taxon. L'effectif maximum d'individus observés au cours d'une prospection et l'enjeu de chaque espèce sont reportés dans le tableau suivant.

#### Espèces observées sur l'AEI (44 espèces) :

- Un enjeu « espèce » modéré a été attribué à trois espèces patrimoniales observées sur l'aire d'étude immédiate lors des inventaires dédiés à l'avifaune hivernante : le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin et le Faucon émerillon. Elles sont toutes inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et sont protégées au niveau national. Aucune d'entre elles n'a de statut de conservation défavorable pour la période hivernale.
- > Un enjeu « espèce » très faible a été attribué au Vanneau huppé qui n'est pas protégé en France, mais est déterminant ZNIEFF sous certaines conditions.

Toutes les autres espèces observées n'ont pas de caractère de patrimonialité ; aucun enjeu ne leur a donc été attribué.

#### Espèces issues de la bibliographie mentionnées sur l'AEE (12 espèces) :

- Un enjeu « espèce » très fort a été attribué au Milan royal, inscrit à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (DO) et classé espèce hivernante « vulnérable » sur la liste rouge nationale. Il obtient une classe de patrimonialité de catégorie 1 ; un enjeu « espèce » très fort lui est donc attribué.
- Un enjeu « espèce » modéré a été attribué à onze espèces patrimoniales : l'Elanion blanc, le Pluvier doré, la Cigogne blanche, la Cigogne noire, le Faucon pèlerin, l'Alouette Iulu, l'Aigrette garzette, la Grande Aigrette, le Pic mar, le Pic noir et le Hibou des marais. Elles sont toutes inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et sont protégées au niveau national. Aucune d'entre elles n'a de statut de conservation défavorable pour la période hivernale.

### Sur l'AEI:

- 44 espèces en période d'hivernage sont dénombrées pour un total de 9 164 contacts;
- 3 sont inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin et le Faucon émerillon ;
- 28 sont protégées au niveau national.

Des groupes de centaines de passereaux en alimentation ont été observés dans les cultures ; un dortoir de plus de 5000 Pigeons ramiers est également présent au sein de l'AEI.

Les cultures de l'AEI offrent un territoire de chasses pour les rapaces hivernants et une zone de stationnements pour le Vanneau huppé et de nombreux passereaux.

Suite aux prospections réalisées, 4 espèces présentent un caractère patrimonial en période d'hivernage :

- Le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin et le Faucon émerillon représentent un enjeu « espèce » modéré.
- Le Vanneau huppé représente un enjeu « espèce » très faible.

Suite au recherches bibliographiques effectuées sur l'AEE, 11 espèces hivernantes patrimoniales supplémentaires présentent un enjeu « espèce » modéré et 1 (le Milan royal) un enjeu « espèce » très fort.

Tableau 34 : Enjeu « espèce » attribué en période hivernale

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	ZNIEFF - Poitou- Charentes	Liste rouge France - Hivernant	Abondance cumulée (contacts)	Enjeu "espèce"
	Busard des roseaux	DO / PN	N et D > 10 ind.	NA	1	Modéré
Accipitriformes	Busard Saint-Martin	DO / PN	D	NA	5	Modéré
Accipititionnes	Buse variable	PN	-	NA	9	
	Epervier d'Europe	PN	-	NA	1	
	Goéland argenté	PN	-	NA	12	
Charadriiformes	Goéland leucophée	PN	-	NA	310	
	Vanneau huppé	-	N et H > 260 ind.	NA	380	Très faible
	Pigeon biset domestique	-	-	DD	3	
Columbiformes	Pigeon ramier	-	-	LC	5470	
	Tourterelle turque	-	N	NA	1	
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	-	-	13	
Talcomormes	Faucon émerillon	DO / PN	-	DD	2	Modéré
Galliformes	Perdrix rouge	-	-	LC	8	
	Accenteur mouchet	PN	-	NA	1	
	Alouette des champs	-	-	LC	133	
	Bergeronnette grise	PN	-	NA	3	
	Bruant proyer	PN	-	-	2	
	Bruant zizi	PN	-	-	8	
	Chardonneret élégant	PN	-	NA	61	
	Cisticole des joncs	PN	-	-	1	
	Corbeau freux	-	-	LC	22	
	Corneille noire	-	-	NA	34	
Passériformes	Etourneau sansonnet	-	-	-	1 745	
	Geai des chênes	-	-	NA	5	
	Grimpereau des jardins	PN	-	-	1	
	Grive draine	-	-	NA	1	
	Grive litorne	-	-	LC	10	
	Grive mauvis	-	-	LC	1	
	Grive musicienne	-	-	NA	6	
	Linotte mélodieuse	PN	-	NA	72	
	Merle noir	-	-	NA	12	
	Mésange bleue	PN	-	-	10	



Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	ZNIEFF - Poitou- Charentes	Liste rouge France - Hivernant	Abondance cumulée (contacts)	Enjeu "espèce"
	Mésange charbonnière	PN	-	NA	28	
	Moineau domestique	PN	-	-	46	
	Pie bavarde	-	-	-	9	
	Pinson des arbres	PN	-	NA	650	
	Pipit farlouse	PN	-	DD	33	
	Pouillot véloce	PN	-	-	11	
	Rougegorge familier	PN	-	NA	19	
	Tarier pâtre	PN	-	NA	8	
	Troglodyte mignon	PN	-	NA	5	
	Verdier d'Europe	PN	-	NA	4	
Pélécaniformes	Héron cendré	PN	-	NA	7	
Piciformes	Pic épeiche	PN	-	-	1	

## <u>Légende</u>:

: Espèces patrimoniales.

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I).

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées : - : Donnée absente ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi menacé.

Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : H > x = Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; H = Déterminant sur les sites de halte migratoire ou d'hivernage utilisés chaque année ; D = Dortoirs réutilisés chaque année, N = Nicheur.

Tableau 35 : Enjeu « espèce » attribué en période hivernale (données bibliographiques)

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste rouge France - hivernant	Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou- Charentes	Enjeu « espèce »
Accipitriformes	Elanion blanc	DO / PN	-		Modéré
Accipititionnes	Milan royal	DO / PN	VU		Très fort
Charadriiformes	Pluvier doré	DO	LC	H > 35 ind.	Modéré
Ciconiiformes	Cigogne blanche	DO / PN	NA		Modéré
Ciconinornies	Cigogne noire	DO / PN	NA		Modéré
Falconiformes	Faucon pèlerin	DO / PN	NA		Modéré
Passériformes	Alouette lulu	DO / PN	NA		Modéré
Pélécaniformes	Aigrette garzette	DO / PN	-		Modéré
Pelecalifornies	Grande Aigrette	DO / PN	LC	H > 5 ind.	Modéré
Piciformes	Pic mar	DO / PN	-		Modéré
Piciformes	Pic noir	DO / PN	-		Modéré
Strigiformes	Hibou des marais	DO / PN	NA	H>2ind.	Modéré

#### -égende

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (hivernant) : - : Données absentes ; DD : Données insuffisantes ; NA : Non applicable ; LC : Préoccupation mineure

Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : H>x = Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; D = Dortoirs utilisés chaque année



# VII. 3. Période de migration

# VII. 3. a. Synthèse bibliographique

De manière générale, la migration de l'avifaune est difficile à évaluer de façon exhaustive, pour plusieurs raisons (Newton 2008³) :

- > elle peut se faire à des hautes altitudes ne permettant pas la détection aux jumelles et à la longue-vue ;
- > elle se réalise la plupart du temps sur un large front (cependant certains axes peuvent être empruntés de manière préférentielle comme les côtes ou les vallées fluviales);
- une grande partie des espèces migre de nuit.

Les données bibliographiques mentionnent **50 espèces patrimoniales** (dont 47 inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ») fréquentant l'aire d'étude éloignée (rayon de 20 km) en période de migration. Ces données bibliographiques sont issues à la fois des données communales du site internet du GODS (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres), ainsi que des bordereaux des Formulaires Standard de Données (FSD) des zonages présents dans l'AEE (ZNIEFF, Natura 2000, ZICO, APPB).

Tableau 36: Espèces patrimoniales mentionnées en période de migration dans l'aire d'étude (données bibliographiques)

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	LRN - De passage	ZNIEFF - Poitou- Charentes	Fréquentation de l'AEI
	Aigle botté	Hieraaetus pennatus	DO / PN	-		Survol / Alimentation
	Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus	DO / PN	LC		Survol
	Bondrée apivore	Pernis apivorus	DO / PN	LC		Survol / Alimentation
	Busard cendré	Circus pygargus	DO / PN	NA		Survol / Halte / Alimentation
	Busard des roseaux	Circus aeruginosus	DO / PN	NA	D> 10ind.	Survol / Halte / Alimentation
Accipitriformes	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	DO / PN	NA	D	Survol / Halte / Alimentation
	Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	DO / PN	NA		Survol / Halte / Alimentation
	Elanion blanc	Elanus caeruleus	DO / PN	NA		Survol / Halte / Alimentation
	Milan noir	Milvus migrans	DO / PN	NA		Survol / Halte / Alimentation
	Milan royal	Milvus milvus	DO / PN	NA		Survol / Halte / Alimentation
Ansériformes	Sarcelle d'été	Spatula querquedula	-	NT	Н	Survol
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus	DO / PN	NA		Survol / Alimentation
	Avocette élégante	Recurvirostra avosetta	DO / PN	NA	H>20 ind.	Survol
	Barge à queue noire	Limosa limosa	-	VU	H>25ind.	Survol
Charadriiformes	Barge rousse	Limosa lapponica	DO	NA	H>10ind.	Survol
	Chevalier gambette	Tringa totanus	DO / PN	LC	H > 60 ind.	Survol

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Newton, I. (2008). *The migration ecology of birds*. Academic press.

LRN -ZNIEFF -Statut Fréquentation Ordre Nom commun Nom scientifique De Poitouréglementaire de l'AEI Charentes passage Chevalier sylvain Tringa glareola DO / PN Survol Combattant varié Calidris pugnax Survol Н Courlis corlieu H>50 ind. Numenius phaeopus Survol DO / PN Échasse blanche Himantopus himantopus H>50 ind. Survol -Chlidonias hybrida DO / PN H>5ind. Survol Guifette moustac NA Guifette noire Chlidonias niger DO / PN DD H>5ind. Survol Mouette Ichthyaetus DO / PN NA H>5 ind. Survol mélanocéphale melanocephalus DO / PN H>5ind. Mouette pygmée Hydrocoloeus minutus NA Survol Survol / Halte Œdicnème criard Burhinus oedicnemus DO / PN NA H et R / Alimentation Survol / Halte H > 35Pluvier doré Pluviaris apricaria DO ind. / Alimentation Survol / Halte DO / PN Pluvier guignard Charadrius morinellus NT / Alimentation Sterne pierregarin Sterna hirundo DO / PN NA Survol Survol/ DO / PN Н Cigogne blanche Ciconia ciconia NA Alimentation Ciconiiformes Cigogne noire Ciconia nigra DO / PN VU Survol Martin-pêcheur DO / PN Coraciiformes Alcedo atthis Survol d'Europe Survol / Halte Faucon émerillon DO / PN Falco columbarius NA / Alimentation Falconiformes Survol / Halte Faucon pèlerin Falco peregrinus DO / PN NA / Alimentation Grue cendrée DO / PN NA H>70 ind. Survol Grus grus Gruiformes Marouette ponctuée Porzana porzana DO / PN NA N et H Survol Râle des genêts Crex crex DO / PN NA Survol DO / PN -Otidiformes Outarde canepetière Tetrax tetrax H et R Survol Survol / Halte Alouette calandrelle Calandrella brachydactyla DO / PN / Alimentation Survol / Halte Alouette lulu Lullula arborea DO / PN / Alimentation Survol / Halte ΕN DO / PN Bruant ortolan Emberiza hortulana / Alimentation Survol / Halte DO / PN Passériformes Fauvette pitchou Sylvia undata / Alimentation Survol / Halte Gorgebleue à miroir Luscinia svecica DO / PN NA / Alimentation Survol / Halte DO / PN NA Pie-grièche écorcheur Lanius collurio / Alimentation Survol / Halte DO / PN NA Pipit rousseline Anthus campestris / Alimentation Aigrette garzette Egretta garzetta DO / PN Survol Pélécaniformes Bihoreau gris DO / PN H>5ind Nycticorax nycticorax Survol



Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	LRN - De passage	ZNIEFF - Poitou- Charentes	Fréquentation de l'AEI
	Blongios nain	Ixobrychus minutus	DO / PN	NA		Survol
	Grande Aigrette	Ardea alba	DO / PN	-	H>5 ind.	Survol / Halte / Alimentation
	Héron pourpré	Ardea purpurea	DO / PN	-	Н	Survol
	Spatule blanche	Platalea leucorodia	DO / PN	NA	Н	Survol

#### Légende

Statut (réglementaire): PN: Espèces protégées au niveau national; DO: Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (LRN - de passage) : - Données absentes ; NA : Non applicable ; LC :

Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger

Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : H = Déterminant sur site de halte migratoire ; H > x = Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; R = R Rassemblements postnuptiaux ; D = D ortoirs utilisés chaque année.

Les enjeux avifaunistiques en période de migration concernent : les grands oiseaux (rapaces, Ardéidés), les grands migrateurs volants en groupes importants, et les oiseaux de plaines utilisant la zone comme site de rassemblements post nuptiaux.

D'une manière générale, l'aire d'étude éloignée est peu favorable aux oiseaux d'eau (Anatidés, limicoles...). Toutefois, certaines espèces inféodées aux milieux humides peuvent survoler l'AEE, et transiter au-dessus de l'AEI. Ces espèces comprennent par exemple : le Balbuzard pêcheur, la Sarcelle d'été, l'Avocette élégante, la Barge à queue noire, la Barge rousse, le Chevalier gambette, le Chevalier sylvain, le Combattant varié, le Courlis corlieu, l'Echasse blanche, la Guifette noire, la Guifette moustac, la Sterne pierregarin, la Marouette ponctuée, le Héron pourpré, le Râle des genêts, , le Martin pêcheur d'Europe, le Bihoreau gris, le Blongios nain, la Spatule blanche, la Mouette mélanocéphale, la Mouette pygmée et la Cigogne noire. Cette dernière est classée « vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux de passage. Les habitats de l'AEI ne présentent pas de potentialité d'accueil pour de gros rassemblements ou des haltes alimentaires de ces espèces.

Onze espèces de rapaces peuvent également fréquenter l'AEI en période de migration. Ils sont tous inscrits à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » : l'Aigle botté, la Bondrée apivore, le Busard cendré, le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin, le Circaète Jean-le-Blanc, l'Elanion blanc, le Milan noir, le Milan royal et deux espèces de faucons : l'Emerillon et le Pèlerin. Ces rapaces peuvent, à l'occasion, s'alimenter dans les zones ouvertes de l'AEI, à l'exception de la Bondrée apivore qui cherchera préférentiellement les insectes en lisières forestières ou en prairies.

D'autre part, des rassemblements importants peuvent être observés sur l'AEI, notamment d'Œdicnèmes criards et de Pluviers dorés. Ces deux espèces peuvent se regrouper en milieu ouvert (cultures, prairies) pour s'alimenter avant de rejoindre leurs aires de nidification (migration prénuptiale) ou leurs aires d'hivernage (migration postnuptiale). Les rassemblements d'Œdicnèmes criards sont d'ailleurs beaucoup plus importants en automne (plusieurs centaines d'individus) qu'au printemps. L'Outarde canepetière est également susceptible de transiter sur l'AER et plus ponctuellement sur l'AEI, au vu de la présence de plusieurs sites de rassemblements postnuptiaux au sein des plaines avoisinantes.

Neuf autres espèces patrimoniales peuvent être observées en période de migration sur l'AEI: l'Alouette calandrelle, l'Alouette lulu, le Bruant ortolan, la Fauvette pitchou, la Gorgebleue à miroir, la Pie-grièche écorcheur, le Pipit rousseline, le Pluvier guignard, l'Engoulevent d'Europe.

De grands échassiers peuvent aussi survoler l'AEI et s'y alimenter tels que la Cigogne blanche, la Grande Aigrette et l'Aigrette garzette.

Citons enfin une dernière espèce patrimoniale emblématique en période de migration, la Grue cendrée (espèce protégée, inscrite à l'Annexe I de la DO, déterminante ZNIEFF au-delà de 70 individus en halte migratoire ou en rassemblement sur site d'hivernage). Bien que le département des Deux-Sèvres ne soit pas situé au cœur du principal axe de passage de cette espèce, il s'y trouve à proximité directe, comme le montre la carte ci-contre. De plus, la largeur de ce couloir de migration fluctue en fonction des années et des saisons (printemps – automne). De nombreux facteurs (conditions météorologiques, succès reproducteur...) influencent les déplacements migratoires de cette espèce.

La Grue cendrée peut donc survoler l'AEI en période de migration (pré et postnuptiale). Les cartes suivantes présentent les effectifs observés de Grues cendrées en migration entre 2018 et 2020 (données les plus récentes) en migration pré et postnuptiale au niveau national. Les effectifs et les couloirs de passage varient en fonction des saisons. En effet sur les cartes suivantes on distingue clairement que pour le retour postnuptial en automne 2018, les Grues cendrées ont survolé le département (de 100 à 1 000 individus comptabilisés) ainsi que l'AEI. A leur retour printanier, les Grues sont également passées par les Deux-Sèvres, et ce en plus grand nombre (1 000 à 10 000 individus). Pour la saison 2019-2020, le couloir migratoire semble s'être décalé vers le Nord-Ouest. En effet, entre 1 000 et 10 000 Grues ont à nouveau été observés en Deux-Sèvres, cette fois-ci lors de leur retour vers leur quartier d'hivernage en Espagne en automne 2019. Au printemps 2020, ce sont plus de 10 000 individus qui ont survolé le département.

On peut également préciser que les haltes alimentaires chez cette espèce nécessitent de grands points d'eau entourés de surfaces agricoles importantes. L'AEE ne présente pas ce type d'habitat. L'espèce ne sera donc observée qu'en survol.



Figure 27: Couloir d'observation des Grues cendrées en période de migration postnuptiale (https://champagne-ardenne.lpo.fr)



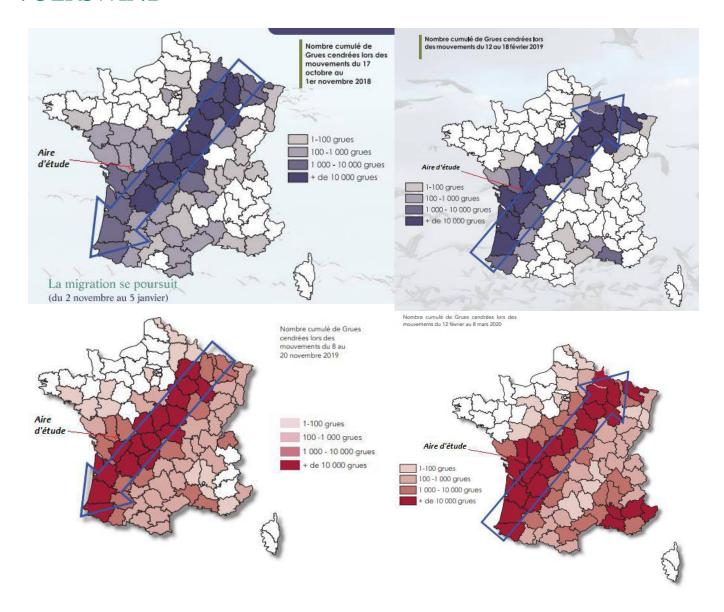


Figure 28 : Nombre cumulé de Grues cendrées observées par département en migration pré et postnuptiale entre 2018 et 2020 (https://champagne-ardenne.lpo.fr).

• 74 • NCA, Études et Conseil en Environnement

Projet de parc éolien, communes de Melle, Lusseray, Chef-Boutonne (79) Volet Milieu naturel de l'étude d'impact sur l'environnement



#### VII. 3. b. Migration prénuptiale

VII. 3. b. i. Suivi de la migration en période prénuptiale

Le suivi de la migration prénuptiale sur le site s'est déroulé en cinq passages consacrés exclusivement à l'observation de l'avifaune migratrice, entre le 18 février et le 31 mars 2020.

Le 18 février 2020 : Ce premier passage a eu lieu sous des averses éparses avec une mauvaise visibilité à certains moments de la journée. En effet, sur le premier point de migration, l'activité est assez calme. La plupart des oiseaux sont cantonnés dans les haies (Bruant zizi, Pinson des arbres), mais sans grande abondance. Plusieurs Alouettes des champs se poursuivent sous les éoliennes, amorçant le début de la saison de reproduction chez l'espèce. Plusieurs Faucon crécerelle chassent au niveau du parc éolien. Aucun Busard n'est observé sur le site, cependant les Buse variable sont notées en vol circulaire à plus de 200 m d'altitude. Le second point de migration permet de dénombrer un petit groupe d'une guarantaine de Linottes mélodieuses et au loin, vers le centre du site, un groupe de 30 Pluviers dorés passe en vol à moyenne altitude.

Le 24 février 2020 : Ce deuxième suivi du passage migratoire s'est réalisé sous un vent modéré soufflant du Nordouest, ne facilitant pas la progression des migrateurs. Par ailleurs, plusieurs rassemblements de Vanneaux huppés ont été observés posés dans les labours et en vol (dont un groupe de 110 individus) avec une trajectoire orientée vers le Nord-est. Une Cigogne blanche a été vue en vol, traversant l'AEI du Sud vers le Nord. Les Pigeon ramiers et autres passereaux (Etourneaux sansonnets, Pinsons des arbres...) s'alimentaient en nombre dans les cultures. Par ailleurs, un autre groupe de 350 Pigeons ramiers a été compté en vol plus à l'Ouest, aux abords de l'AEI.

Le 3 mars 2020 : Malgré un faible vent, le troisième passage du suivi des migrateurs s'est déroulé sous des averses et des températures très basses, oscillant entre 3 et 5°C. Ces conditions n'ont pas favorisé la migration de l'avifaune. Très peu d'observations ont été effectuées par rapport aux passages précédents.

Le 16 mars 2020 : Lors du quatrième passage de la migration postnuptiale, peu d'espèces ont été observées sur les points. En raison du crachin constant, les espèces étaient principalement stationnées dans les haies, bois et fourrés de l'AEI. La majorité des espèces a été recensée durant le parcours.

En effet, un duo d'Oedicnèmes criards et un Faucon émerillon ont été vus dans une parcelle en terre nue au sein de l'AEI. Une femelle de Busard Saint-Martin a été repérée en chasse au Sud du site, mais celle-ci semble sédentaire. Quatre Choucas des tours se démarquent d'une bande de 20 Corneilles noires. Une trentaine de Pipits farlouses font halte dans une jachère et un reposoir de 91 Pigeons ramiers est constitué dans un petit boisement au sein de la ZIP. Enfin, quelques Hérons cendrés ont été vus posés dans les labours et en vol.

Le 31 mars 2020 : Malgré un ciel bleu, la faible température ainsi que le fort vent n'ont pas facilité les déplacements des oiseaux. Beaucoup de Pipits farlouses, Linottes mélodieuses, Pinsons des arbres ainsi que quelques Grives musiciennes migraient encore. De nombreux couples de Buses sont déjà cantonnés. Deux groupes de Grands Cormorans sont passés à l'Est en direction du Nord de l'AEI, et au Sud en direction de l'Est, hors AEI.

Globalement, sur l'ensemble de la période de migration prénuptiale, les conditions météorologiques n'ont pas été particulièrement propices aux déplacements de l'avifaune migratrice et à son observation.

Figure 29 : Groupe de Vanneaux huppés en vol sur le site © NCA Environnement, 2020







## VII. 3. b. ii. Espèces observées en période prénuptiale

En 2020, **54** espèces ont été observées durant la période de migration prénuptiale. Elles ne sont toutefois pas toutes considérées comme migratrices : en effet, certaines d'entre elles sont sédentaires, effectuant tout au plus des déplacements modestes et plus aléatoires.

L'ensemble des espèces observées (migratrices ou non) sur l'aire d'étude immédiate et ses abords au cours des différents inventaires en cette période est donc présenté en annexe.

#### Le cas du Busard Saint-Martin:

Dans le tableau en annexe, une observation de Busard Saint-Martin est référencée. Cette espèce est patrimoniale puisqu'elle figure à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ». Cependant, cet oiseau n'a pas été considéré comme migrateur avéré ou potentiel car il avait un comportement de sédentaire. En Poitou-Charentes, l'espèce est largement sédentaire, même si des individus migrateurs viennent grossir les effectifs en période internuptiale. Cette observation sera donc prise en compte dans la partie portant sur la nidification de l'avifaune.

Le tableau en page suivante synthétise les observations des **espèces considérées comme migratrices avérées ou potentielles** sur l'aire d'étude immédiate.

#### Au total,

- **33 espèces** fréquentant l'AEI en période de migration sont considérées comme migratrices avérées ou potentielles pour **un total de 2 718 contacts** comptabilisés ;
- 5 sont inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ;
- 25 sont protégées au niveau national ;
- Aucune ne possède de statut défavorable en tant qu'oiseau de passage au niveau national (27 d'entre elles sont listées NA ou DD);
- 3 sont dites déterminantes ZNIEFF lorsqu'elles remplissent certaines conditions.
  - ▶ L'Œdicnème criard: L'espèce est déterminante ZNIEFF lorsque des rassemblements en période internuptiale sont observés régulièrement. Ici, 1 individu a été entendu lors d'une sortie dédiée aux rapaces nocturnes/amphibiens le 26 février 2020 et 2 lors du passage Chiroptères du 24 mars 2020. Lors du 4ème passage du suivi de la migration prénuptiale, le 16 mars 2020, 2 oiseaux ont été observés dans un labour. Enfin, 1 individu seul a été recensé lors du 1er passage du suivi de la nidification de l'avifaune. L'AEI présente un potentiel d'accueil (grandes cultures) favorable aux rassemblements internuptiaux de cette espèce, et peut donc accueillir d'autres oiseaux. L'Œdicnème criard est alors considéré comme déterminant ZNIEFF sur le site.
  - ➤ Le Pluvier doré: L'espèce est déterminante ZNIEFF lorsqu'un effectif de plus de 35 individus est observé en halte migratoire. Sur le site, pendant le suivi, un seul groupe de 30 oiseaux en vol a été dénombré. Cependant, comme pour l'Oedicnème criard, le Pluvier doré apprécie les parcelles labourées ou au couvert ras pour effectuer ses pauses durant ses migrations. L'AEI possède donc un fort potentiel d'accueil pour des groupes de Pluviers dorés. Celui-ci est donc considéré comme déterminant ZNIEFF sur le site.

➤ Le Vanneau huppé : l'espèce est déterminante ZNIEFF lorsqu'un effectif de plus de 260 individus est observé en halte migratoire. Même si aucun rassemblement d'un tel nombre n'a été observé durant le suivi, plusieurs groupes de dizaines voire centaine d'individus ont été vus posés ou en vol sur l'AEI. Les grandes plaines agricoles de l'AEI font de celle-ci une zone particulièrement favorable à la halte migratoire de l'espèce. En effet, le Vanneau huppé possède les mêmes exigences écologiques que l'Oedicnème criard ou le Pluvier doré en période de rassemblement internuptiaux. L'espèce est donc considérée comme déterminante ZNIEFF sur le site.



Figure 30 : Groupe de Vanneaux huppés atterrissant dans une parcelle en labour, © NCA Environnement, 2020



Tableau 37: Avifaune migratrice observée en période de migration prénuptiale sur l'aire d'étude immédiate

Ordre	Nom commun		Liste rouge France - De passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Dates d'observations et effectifs maximums retenus								
					2020								
		Statut réglementaire			1 <sup>er</sup> passage	2 <sup>ème</sup> passage	Date complémentaire : Nuit amphibiens Rapaces nocturnes <b>3</b>	3 <sup>ème</sup> passage	4 <sup>ème</sup> passage	Date complémentaire : Nuit Chiroptères* <b>)</b>	Dates complémentaires : Avifaune nicheuse*	5 <sup>ème</sup> passage	Abondance cumulée (contacts)
					18-févr.	24-févr.	26-févr.	03-mars	16-mars	24-mars	-	31-mars	
A - similarif - mas - s	Buse variable	PN	NA	-	3								3
Accipitriformes	Milan noir	DO / PN	NA	-								1	1
	Œdicnème criard	DO / PN	NA	H et R			1)		2	2 <b>)</b>	1		6
Charadriiformes	Pluvier doré	DO	-	H > 35 ind.	30								30
	Vanneau huppé	-	NA	H > 260 ind.		301							301
Ciconiiformes	Cigogne blanche	DO / PN	NA	-		1							1
Columbiformes	Pigeon ramier	-	NA	-	6	392		15	262		204	34	913
Falconiformes	Faucon émerillon	DO / PN	NA	-					1				1
Galliformes	Caille des blés	-	NA	-							1		1
	Accenteur mouchet	PN	-	-	2	5		1	10			1	19
	Alouette des champs	-	NA	-	10	26					4	4	44
	Bergeronnette grise	PN	-	-		6			3		2	12	23
	Bergeronnette printanière	PN	DD	-								2	2
	Bruant proyer	PN	-	-	1	3							4
	Chardonneret élégant	PN	NA	-		19					4	11	34
	Choucas des tours	PN	-	-					4				4
	Etourneau sansonnet	-	NA	-	4	179		21	57			93	354
	Grive draine	-	NA	-		1							1
Passériformes	Grive musicienne	-	NA	-	1	1			7			27	36
	Linotte mélodieuse	PN	NA	-	40	61			21		17	45	184
	Mésange à longue queue	PN	NA	-		3							3
	Mésange bleue	PN	NA	-		4							4
	Mésange charbonnière	PN	NA	-		4							4
	Pinson des arbres	PN	NA	-	105	55		108	101		35	40	444
	Pipit farlouse	PN	NA	-	7	11			41		51	83	193
	Rougegorge familier	PN	NA	-	1	3		4	6			4	18
	Rougequeue noir	PN	NA	-								1	1
	Tarier pâtre	PN	NA	-	2	9			1			1	13
	Traquet motteux	PN	DD	-							2	1	3
	Verdier d'Europe	PN	NA	-		1			1			8	10



Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste rouge France - De passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)		Dates d'observations et effectifs maximums retenus  2020								
						2 <sup>ème</sup> passage	Rapaces nocturnes <b>3</b>	3 <sup>ème</sup> passage		Nait elinopteres 2	Dates complémentaires : Avifaune nicheuse*		Abondance cumulée (contacts)	
	Grand Cormoran	PN	NA	_	18-févr.	24-févr.	26-févr.	03-mars	16-mars	24-mars	-	31-mars	50	
Pélécaniformes	Héron cendré	PN	NA NA	_		1		4	7			49	11	
			IVA	_		3		1	/				11	
Podicipédiformes	Grèbe huppé	PN	-	-		2							2	
Total général					212	1091	1	150	524	2	321	417	2718	

## <u>Légende :</u>

: Espèce patrimoniale.

Statut réglementaire: PN: Espèces protégées au niveau national; DO: Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I).

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (LRN - de passage) : - : Donnée absente ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes.

Conditions des espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes en période inter nuptiale (Deux-Sèvres, 79) : **H** : Déterminant sur un site de halte migratoire régulier ; **H** > **x** : Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ; **R** : Déterminant en rassemblements postnuptiaux ; **D** : Dortoirs utilisés chaque année.

- 1 : Inventaires spécifiques aux Chiroptères / rapaces nocturnes / amphibiens, pendant lesquels des données supplémentaires ont pu être ajoutées.
- \* Seuls les individus observés et considérés comme migrateurs durant le premier passage de l'avifaune nicheuse sont renseignés.

#### Les cartes suivantes informent sur :

- la représentation brute des déplacements de toutes les espèces migratrices (patrimoniales et non patrimoniales) observées ;
- la schématisation de l'axe migratoire à l'échelle du site mettant en évidence le caractère diffus de la migration prénuptiale sur l'ensemble de l'AEI;
- la localisation des stationnements et des déplacements des espèces patrimoniales migratrices sur l'AEI.

